

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Septembre 2018**

**OBJET : Marché de producteurs de l'esplanade. Modification du règlement général.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver les modifications du règlement général du marché de producteurs de l'esplanade de l'Hôtel du Département des Bouches-du-Rhône,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'arrêté portant ce nouveau règlement général, annexé au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**